



Création d'un service de Pédibus : Le Pilal'heure

Interview d'Agnès Voron, conseillère déléguée à la mobilité

La fin d'année scolaire signe-t-elle le retour du pédibus ?

Tout à fait. Après une enquête réalisée auprès des familles des élèves des écoles des Trois-Dents et de Saint-Jean, il

est apparu nécessaire de remettre en route le pédibus abandonné en 2016. Plusieurs parents se sont mobilisés aidés par le service mobilité du Parc du Pilat, et la commission mobilité de la municipalité. Aujourd'hui, deux lignes sont créées pour les trajets du matin exclusivement : celle du Planil (Pélussin le bas), et celle de Virieu (Pélussin le haut). Des tests sont prévus dans la semaine du 15 au 18 juin avant l'entrée en fonction du dispositif à la rentrée 2021-2022.

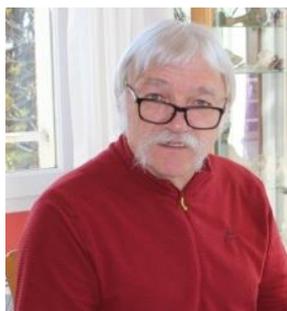
Quel est le principe d'un pédibus ?

Avec le pédibus, les enfants vont à l'école à pied, encadrés

par des parents volontaires qui se relaient chaque jour selon un planning établi pour chaque période scolaire. Comme une ligne de bus (mais sans moteur), il y a des arrêts et des horaires. C'est une solution à l'encombrement sur le parking de l'école. C'est aussi une bonne pratique d'éducation à la santé des enfants.

Comment la commune soutient-elle le projet ?

Nous prenons en charge l'assurance couvrant les bénévoles, diffusons l'information et recensons les inscriptions. Nous sécurisons le parcours avec le marquage au sol nécessaire et fournissons les gilets fluo. Des chartes pour les enfants, leurs parents et les accompagnateurs précisent les bons usages du pédibus. Toutes les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès des responsables de lignes dont les coordonnées sont disponibles en mairie ou auprès des parents d'élèves.



Société Publique Locale : délégations de services

Interview de Serge GRANGE, adjoint en charge de l'éducation

Qu'est-ce qu'une SPL ?

Il s'agit d'une société publique locale qui a vocation à gérer les services enfance et jeunesse que sont les crèches communales, les centres de loisirs communaux et la fourniture de repas aux écoles, à Pélussin, seule l'école publique est concernée. Pélussin et les collectivités du territoire du Pilat rhodanien ont créé en 2014 une société commerciale dont elles sont seules actionnaires.

Quels services avons-nous délégués à la SPL du Pilat rhodanien ?

D'abord la gestion du centre de loisirs périscolaire et extrascolaire. Le centre de loisirs périscolaire de Pélussin accueille du lundi au vendredi jusqu'à 70 enfants (de 3 à 13 ans) et 58 enfants les mercredis. L'accueil extrascolaire, lui, concerne les semaines de vacances sauf celle entre Noël et jour de l'An, pendant laquelle le centre est fermé ainsi que les jours fériés. Nous contractualisons une délégation de service public avec la SPL jusqu'en 2027, révisable chaque année. La commune met à disposition les locaux de l'ancienne école Saint-Charles (ménage, maintenance et gros travaux compris) ainsi que le personnel municipal pour accompagner les enfants au centre. Pour l'année 2021, les charges municipales pour l'ouverture de ce centre sont évaluées à 156 000 € environ. Le nombre d'enfants accueillis pendant le temps périscolaire est en hausse constante : nous sommes passés de 106 enfants en 2018 à 178 en 2019 et 211 en 2020, représentant 175 familles utilisatrices.

Qu'en sera-t-il des tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 ?

Ils évoluent dans le cadre du renouvellement de cette convention qui nous lie avec la SPL. Après concertation entre élus, et pour éviter la concurrence entre les centres, nous avons décidé une harmonisation des tarifs en plusieurs étapes. À Pélussin, cette décision se traduit par une augmentation des tarifs allant de 0,40 € à 1,5 € par journée d'accueil, pour les familles aux quotients familiaux les plus élevés.

L'autre délégation de service public concerne la cantine scolaire. Le marché est également reconduit ?

Oui, de la même manière, nous renouvelons le marché de fourniture de repas avec la SPL pour une année, renouvelable trois fois maximum. La SPL propose un repas végétarien par semaine et 50% de produits de qualité et durables dont 20% de bio pour répondre aux obligations de la loi Égalim (en réalité 27% pour ce qui nous concerne). La cantine scolaire de Pélussin représente environ 22 000 repas par an soit environ 110 000 €, et une moyenne de 165 repas servis chaque jour.

J'ajoute que nous organisons une campagne de pesée des déchets au cours du mois de juin pour deux classes de l'école élémentaire publique. La qualité des repas fournis et la lutte contre le gaspillage sont des préoccupations majeures pour notre commission.

Les délibérations en bref...

- **Gestion du centre de loisirs extra et périscolaire :**

- **délégation de service public à la SPL 2021-2027 (approbation à 26 pour et 1 voix contre)**

Voir interview

- **Harmonisation des tarifs année scolaire 2021-2022 (approbation à 23 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions)**

Voir interview

- **Cantine scolaire : marché de prestation de services avec la SPL 2021-2025 (approbation à l'unanimité)**

Voir interview

- **Coût de scolarité pour les élèves extérieurs à Pélussin (approbation à l'unanimité)**

Les enfants bénéficiant du dispositif Ulis, unité localisée pour l'inclusion scolaire, sont parfois originaires des communes voisines. La commune peut donc réclamer le versement du coût de scolarité de ces élèves aux communes dont l'élève est originaire. Le coût - c'est-à-dire les charges de fonctionnement - d'un enfant en maternelle est de 1 213 € /an et en élémentaire de 493 €/an.

- **Création d'un service de Pédibus : Le Pilal'heure (approbation à l'unanimité)**

Voir interview

- **Fête de la musique : convention d'objectifs avec COACS (approbation à 20 voix pour et 7 abstentions)**

La commune conventionne avec l'association COACS pour l'organisation de la fête de la musique le samedi 19 juin au parc Gaston Baty, avec 3 concerts : un groupe local, le JPB Trio and Guests, composé d'amateurs issu de l'école de musique et du Hall Blues Club, puis Rosemarie, chanteuses à textes, et enfin le groupe Son de Cubania, mené par un nouveau Pélussinois. Pour respecter les consignes sanitaires, les spectateurs sont invités à s'installer avec leur chaise. Le budget annuel de 3 k€, alloué à l'organisation de la fête reste inchangé.

- **Subvention exceptionnelle aux Conscrits pour le 14 juillet (approbation à 26 voix pour et 1 contre)**

L'absence d'actions du fait de la crise, contraint les conscrits de l'année dernière à s'associer aux conscrits de l'année en cours : les croûtons et les conscrits. Afin de soutenir la jeune génération dans leur participation active à la vie pélussinoise au cours de l'été, la commune attribue exceptionnellement une subvention de 1 k€ supplémentaire à la subvention préalablement inscrite au budget de 500€.

- **Subvention à l'association de défense contre la grêle du Pilat Rhodanien (approbation à 25 voix pour et 2 abstentions)**

L'association composée d'agriculteurs (maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs, ...) lutte contre la destruction des cultures causée par la grêle en utilisant un système de ballons au sodium. La commune décide d'attribuer une subvention de 100€ pour favoriser l'acquisition des radars détectant les orages et améliorer l'anticipation des orages.

- **Stérilisation des chats errants : convention d'objectifs avec Anima Protection Animale Pélussin et la Fondation 30 millions d'amis (approbation à 21 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions)**

Obligatoires depuis 2015, la stérilisation et l'identification des chats errants sont confiées à l'association Anima Protection Animale Pélussin. La commune met à disposition de l'association les moyens matériels lui permettant de capturer une cinquantaine de chats en 2021, étant entendu que les frais vétérinaires sont pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par la Fondation 30 millions d'amis – soit un budget annuel de 3,5 k€.

- **Participation citoyenne : recrutement d'un service civique (approbation à l'unanimité)**

La commune participe au dispositif national d'encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public en sollicitant l'agrément de l'Etat pour recruter un jeune – 16/25 ans - volontaire en service civique. Ce dernier accompagnera le développement d'actions de participation citoyenne au service des projets communaux à raison de 24h/semaine.

Aménagement du territoire : recrutement d'un Volontaire Territorial dans l'Administration (approbation à l'unanimité)

Les projets à venir de modification et révisions du PLU, traduction du programme Petite Ville de Demain, nécessitent de renforcer l'ingénierie en interne. La commune recrute un jeune diplômé et bénéficie du soutien de l'Etat pour les territoires ruraux, avec une aide forfaitaire de 15 k€ / an.

Service retraite du centre de gestion : convention d'adhésion (approbation à l'unanimité)

Le personnel de la commune se renouvelle, la commune adhère donc au service retraite du centre de gestion de la Loire afin de faciliter la reconstitution des carrières de son personnel.

- ***Jurés d'assises 2022 : tirage au sort de 16 communes (approbation à l'unanimité)***

La désignation des jurés d'assise pour l'année à venir se déroule à l'échelle du canton. Aussi, si 7 communes sont désignées d'office pour procéder à la désignation de 1 à 3 jurés, le conseil municipal de Pélussin tire au sort, 16 autres communes, parmi les 28 restantes, pour l'attribution d'un juré chacune.

- ***Informations diverses :***

- Planning des conseils
- Atelier St Charles
- Programmation estivale
- Conseil Syndical
- CME
- CC
- Répétition générale le 18.06 pour l'organisation des bureaux de vote

Prochain conseil municipal le 9 juillet 2021